Loi climat : quels changements pour 2023

Résumé

Depuis le 24 août dernier, les propriétaires de biens classés F et G au DPE (diagnostic de performance énergétique) ont interdiction de réviser le loyer à la hausse. depuis ce 1er

janvier 2023 avec l'interdiction de louer les logements les moins bien isolés de la classe G au DPE (cela concerne environs 90 000 logements.

Articlé

https://www.gazettenormandie.fr/article/loi-climat-et-resilience-quels-changements-pour-2023